

# Impôts Différés sous Solvabilité 2

**Maxime Bourlier**  
**Groupama**



**Iuliana Covaci Pomerleau**  
**Clip Advice**



**Céline Rey Campagnolle**  
**Milleis Vie**



# Agenda

- Introduction
- Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2
- ID au bilan
  - Définition et mécanisme de formation
  - Cas ID Actif net : justification et test recouvrabilité / BP central
- ID notionnels
  - L'impôt différé associé au SCR
  - Détermination de l'ID notionnel maximum
  - Sources de recouvrabilité
  - Construction du BP stressé
  - Cas pratiques
- Gouvernance, reporting et communication
- Q&A

# Introduction

- Groupe de Travail GT ID S2: création d'une communauté d'experts actuaires pour échanger et essayer de répondre aux interrogations du marché liées aux Impôts Différés sous Solvabilité 2
- Travaux du GT:
  - Brainstorming autour des besoins des acteurs et des problématiques à aborder
  - Enquête menée auprès des membres IA sur leurs pratiques en matière d'ID
    - 4 grandes thématiques:
      - **ID au bilan (dont le tests de recouvrabilité),**
      - **ID notionnels,**
      - **Gouvernance, reporting et communication**
      - Groupe\*
  - Rédaction d'un document synthétique autour des pratiques de marché et des références réglementaires
    - Ce document sera mis à disposition sous peu sur le site de l'Institut des Actulaires



*Avertissement: ce document a pour vocation de fournir quelques éléments synthétiques d'information relatifs aux pratiques de marché et à un état de lieu de textes réglementaires en matière d'impôts différés. En aucun cas, l'exercice de synthèse ne saurait remplacer la lecture détaillée des textes réglementaires*

*(\*) ne sera pas abordé dans cette présentation, mais est inclus dans la publication du GT*

# Membres actifs du GT

- Hicham AFRACHE
- Brice BALAGOUROU
- Aurélie BISSON
- **Maxime BOURLIER**  
(coordonnateur sous GT ID S2 Notionnels)
- **Iuliana COVACI POMERLEAU**  
(coordonnateur GT)
- Thomas DEBAIS
- Nicolas JAEGER

## Correspondants IA

- Samuel Cywie
- Benoit Benneton



- Benjamin KOHL
- Benoit LEBRUN
- Pierre MONNERAYE
- **Céline REY-CAMPAGNOLLE**  
(coordonnateur sous GT ID Bilan)
- Laurence RING
- Jérôme VUARIER

## Commission Prudentielle de l'IA

# Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2

## *Mécanique générale (1/2)*

Les impôts différés à considérer dans la norme Solvabilité sont de deux ordres :

- Les impôts différés issus de la construction du bilan économique (dits **Impôts Différés Bilan**)
- Les impôts différés venant en diminution du SCR : l'ajustement pour impôts (dits **Impôts Différés Notionnels**)

Orientations sur la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés

“ ...

1.8 Le terme «impôts différés» est employé dans la directive Solvabilité II en deux sens:

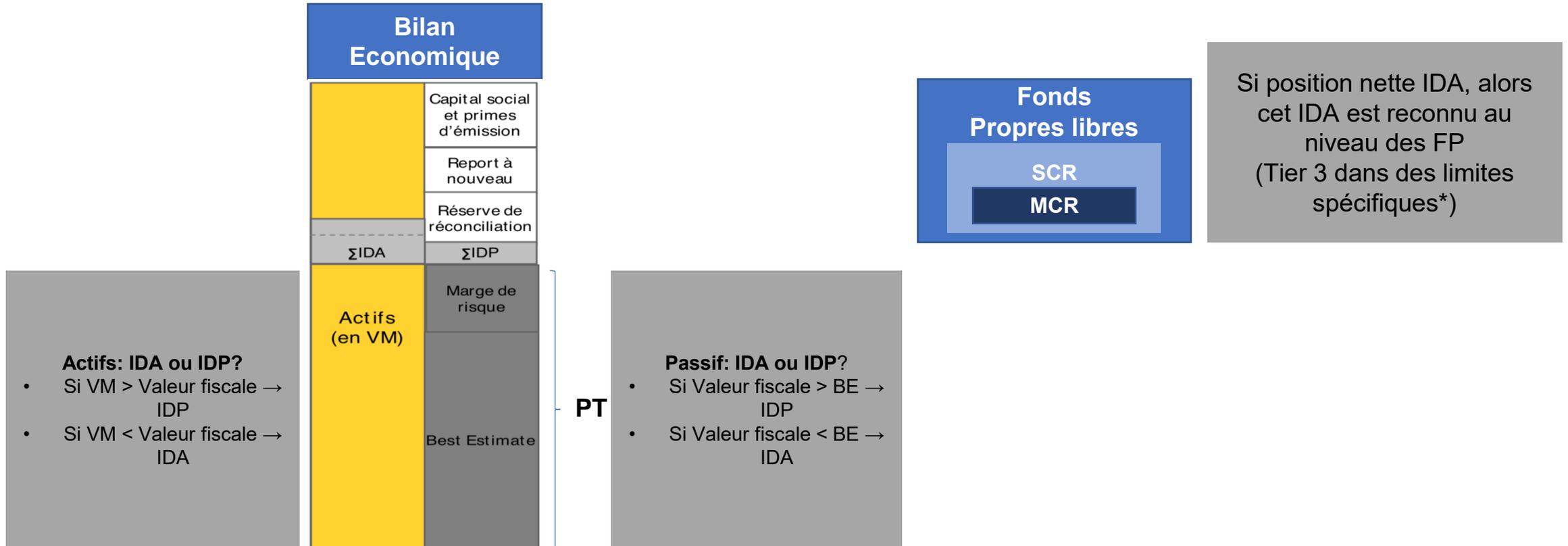
- *premièrement, pour décrire des éléments figurant au bilan Solvabilité II et,*
- *deuxièmement, en rapport avec le calcul des ajustements fiscaux du capital de solvabilité requis. Afin d'éviter toute confusion, les présentes orientations introduisent le terme «impôts différés notionnels» pour désigner les éléments utilisés pour calculer l'ajustement. ...”*

# Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2

## Mécanisme générale (2/2)

Le bilan économique sous Solvabilité 2 contient des nombreux postes où l'effet fiscal, en particulier les impôts différés, a un impact (direct ou indirect)

**Si la Valeur Fiscale d'un poste de bilan  $\neq$  de la Valeur au bilan S2  $\Rightarrow$  Impôts Différés S2**

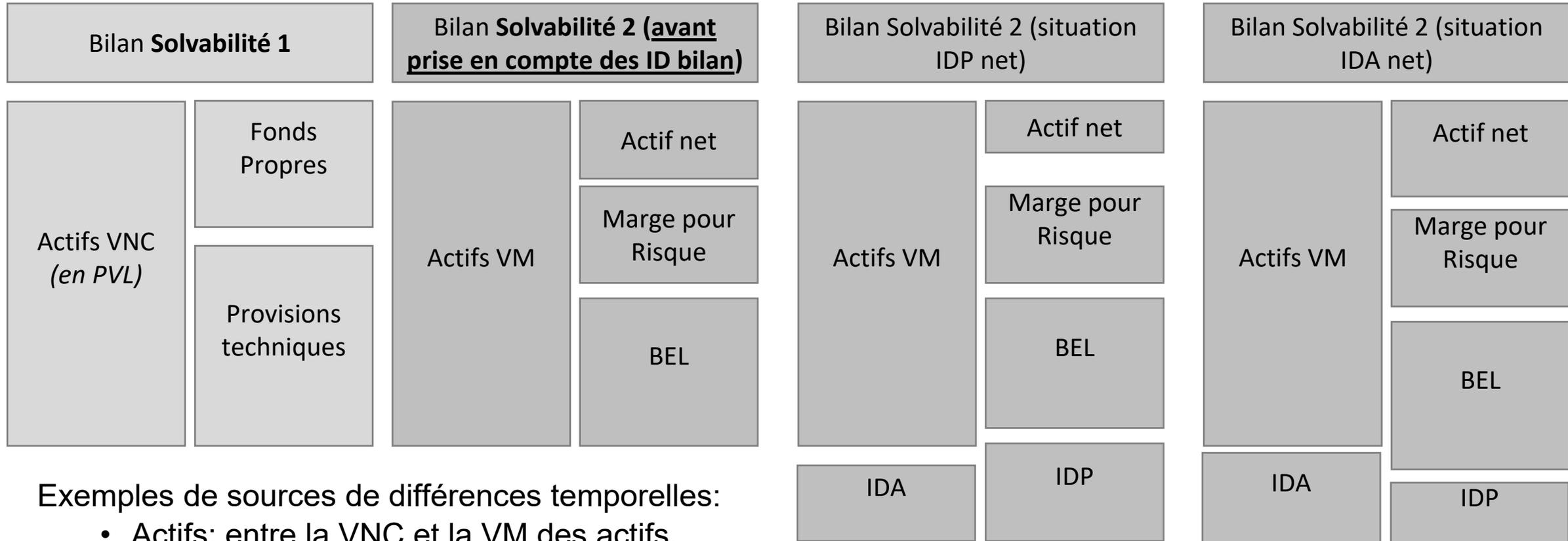


(\* Max 15% SCR, ne peuvent pas être utilisés pour couvrir le MCR)

# Agenda

- Introduction
- Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2
- **ID au bilan**
  - Définition et mécanisme de formation
  - Cas ID Actif net : justification et test recouvrabilité / BP central
- ID notionnel
  - L'impôt différé associé au SCR
  - Détermination de l'ID notionnel maximum
  - Sources de recouvrabilité
  - Construction du BP stressé
  - Cas pratiques
- Gouvernance, reporting et communication
- Q&A

# Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2- ID Bilan



Les FP sont réduits de l'IDP net (IDP moins IDA)

Conditions préalable: il faut démontrer la recouvrabilité des IDA nets  
Classement en FP (Tier 3) dans les limites précisées par la réglementation

Exemples de sources de différences temporelles:

- Actifs: entre la VNC et la VM des actifs, valeur fiscale des actifs lors de l'entrée en fiscalité (IP, mutuelles,...), ...
- Entre les PT vision S1 et BEL, marge pour risque, ...

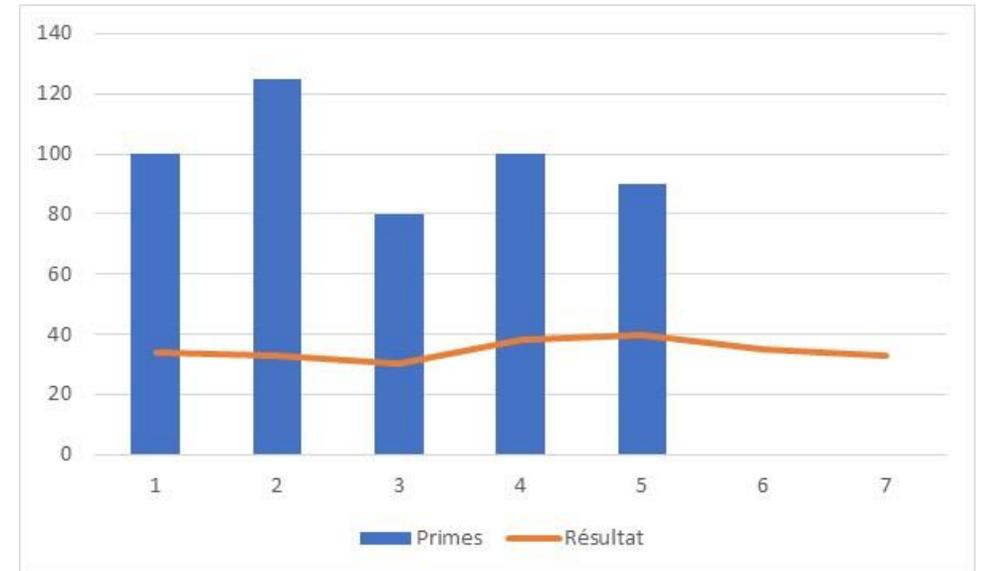
# ID au bilan

Un écart existe entre l'actif/le passif du bilan comptable et l'actif / le passif du bilan économique. Cette différence multipliée par le taux d'imposition adapté permet de valoriser des impôts différés actifs ou des impôts différés passifs (respectivement en cas de moindre ou meilleure valorisation économique que comptable).

- **Taux d'imposition**
  - Taux d'IS
  - Taxes supplémentaires en fonction des lignes de bilan (ex : contribution sociale sur les bénéfices)
- **Absence d'actualisation**
  - Orientation 9 de la notice ACPR
- **Calcul sur l'ensemble des postes du bilan**
  - Y compris sur la marge de risque
- **Mutualisation IDA/IDP?**
  - S'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser
  - Si les IDA et IDP concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable

# IDA au bilan – test de recouvrabilité

- Pratique répandue et prudente = limitation des IDA nets à 0.
- Pour comptabiliser des IDA positifs, nécessité de prouver que des résultats positifs futurs permettront de payer de l'impôt => réalisation d'un test de recouvrabilité.
- Conditions de réalisation du test :
  - Orientation 9 de la notice ACPR : La rentabilité future ne peut pas uniquement être déduite des bénéfices passés.
  - **Pas de double comptage** : les différences temporelles utilisées pour la justification de la comptabilisation du stock d'impôts différés ne doivent pas être utilisées dans la projection des bénéfices futurs.
  - **Principale source de bénéfices** = la production future : primes futures non incluses dans la frontière des contrats pour l'épargne (Affaires nouvelles, versements libres) / nouvelles générations de contrats en prévoyance et en IARD.
  - **Horizon de projection** : acceptable jusqu'à 5 ans et entre 5 et 10 ans dans des cas exceptionnels et suffisamment justifiés. Peut être celui du PAE par exemple (planification des activités de l'entreprise).
  - **Nombre d'années de primes** : inférieur ou égal à l'horizon de projection, ce dernier ne pouvant être dépassé.



# IDA au bilan – test de recouvrabilité

- Conditions de réalisation du test (suite) :
  - **Méthodes de projection** : plusieurs méthodes identifiées :
    - Méthode « marginale » ( $NBV = (\text{Valeur cumulée stock} + NB) - (\text{Valeur stock})$ )
    - Méthode « standalone » (valorisation isolée du NB)
    - En non-vie , une ou plusieurs générations en excluant le double comptage lié aux PPNA et primes futures par exemple
  - **Univers de projection** : plusieurs possibilités : monde réel, univers risque neutre, risque neutre avec spread...
  - **Rendement** : retenir une hypothèse prudente, alignée avec la prise de risque historique, la performance long terme de l'entreprise et la vision de celle-ci sur l'environnement économique.
  - **Management actions** : cohérence avec les règles retenues dans le cadre du calcul du Best Estimate.
  - **Imposition** : application des règles fiscales en vigueur.

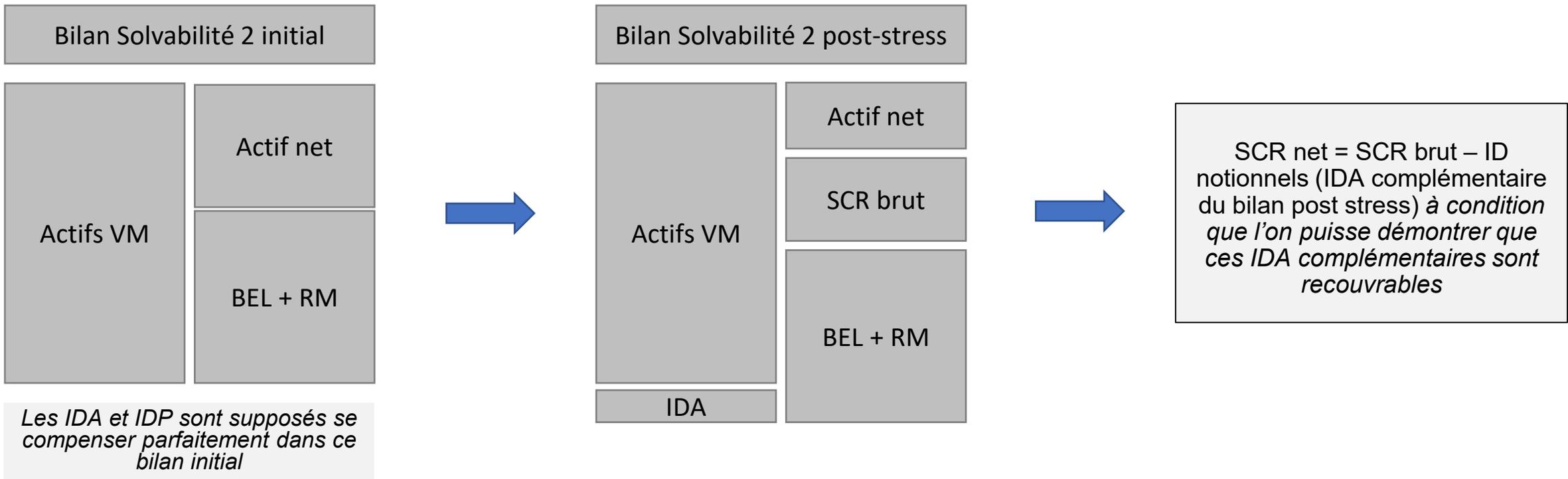
# Agenda

- Introduction
- Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2
- ID au bilan
  - Définition et mécanisme de formation
  - Cas ID Actif net : justification et test recouvrabilité / BP central
- **ID notionnel**
  - L'impôt différé associé au SCR
  - Détermination de l'ID notionnel maximum
  - Sources de recouvrabilité
  - Construction du BP stressé
  - Cas pratiques
- Gouvernance, reporting et communication
- Q&A

# ID notionnel – L'impôt différé associé au SCR

L'ID notionnel est l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés (LAC DT en anglais) et vient donc en réduction du montant de SCR brut d'impôt pour déterminer le SCR net d'impôt.

Il correspond au montant d'impôt différé qui résulterait d'une perte soudaine en résultat social du montant du SCR brut d'impôt (correspond à l'IDA complémentaire qui ferait suite à la baisse de l'actif net).



# ID notionnel – Détermination de l'ID notionnel maximum

Comme présenté, l'ID notionnel maximum doit correspondre au montant d'impôt différé généré par une perte en résultat du niveau du SCR. Pour le déterminer, il faut donc refléter les règles fiscales qui s'appliqueraient en pareille situation. Pour le déterminer, voici 3 méthodologies possibles (mais non exhaustives) :

- **Perte x Taux moyen d'impôt** : c'est la méthode la plus simple et la plus plébiscitée (75% du panel). Le taux moyen correspondant soit au taux d'impôt officiel soit à un taux d'impôt moyen afin de tenir compte des différents niveaux de fiscalité qui peuvent coexister en particulier sur les actifs (taux d'impôt réduit sur les titres stratégiques par exemple).
- **Perte (i) x Taux moyen d'impôt (i)** (*avec i le sous module de risque*) : c'est une méthode dérivée de la précédente. Elle permet de mieux refléter les spécificités de fiscalité sur certains risques comme le SCR de marché (cf. fiscalité des actifs).
- **Différentiel entre SCR brut et net d'impôt** : cette méthodologie de calcul est la plus précise mais aussi la plus complexe. Elle consiste à calculer les sous modules de SCR en vision brute et nette d'impôts à la maille la plus fine possible (risque par risque, périmètre par périmètre (actif et passif pris isolément)). Ces SCR sous modulaires bruts et net d'impôts sont ensuite consolidés avec les matrices de corrélation afin de constituer un SCR brut et un SCR net d'impôt. C'est le différentiel de ces 2 montants qui constitue alors l'ID notionnel maximum.

# ID notionnel – Sources de recouvrabilité

La réglementation impose que la reconnaissance des impôts différés notionnels soit conditionnée à la capacité de l'assureur à démontrer qu'il sera en mesure de faire des bénéfices suffisants dans le futur pour recouvrer ce crédit d'impôt.

Le montant d'impôts différés notionnels à retenir dans le calcul du SCR correspond ainsi au minimum entre l'ID notionnel tel que défini précédemment et la somme des impôts exigibles futurs que l'assureur sera capable de générer.

Comme décrit dans le document « Orientations sur la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés », au niveau des orientations 10 et 11, le niveau de recouvrabilité des ID notionnels est obtenu en tenant compte :

- Du niveau de richesse initiale de la société (avant choc) :
  - Les éventuels impôts différés passifs au bilan sont mobilisables pour recouvrir l'ID notionnel
  - Les éventuels impôts différés actifs au bilan constituent une source de consommation des ID du Business Plan stressé (principe de non double comptage – les ID du BP stressé ne peuvent pas servir à la fois la recouvrabilité des IDA de bilan et des ID notionnels)
- Du niveau des impôts différés générés dans le Business Plan stressé selon les règles fiscales en vigueur
  - Les résultats du survey font ressortir très clairement que peu d'acteurs vont jusque là. La plupart des acteurs se limitent à la recouvrabilité par les IDP du bilan (par simplicité ou parce que les IDP suffisent à recouvrir une forte proportion de l'ID notionnel maximum à priori)

# ID notionnel – Construction du BP stressé

Les principes présentés pour la construction du BP central restent globalement d'actualité pour construire le BP stressé si ce n'est ceux concernant les principaux points spécifiques suivants :

- Nombre de générations d'affaires nouvelles : les textes de la révision 2018 sont venus limiter à 5 au maximum le nombre de générations (sans pouvoir dépasser l'horizon de planification des activités de l'entreprise - PAE)

Horizon de la PAE	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Nombre d'années d'affaires nouvelles	3	5	5	5

- Univers de projection : les textes de la révision 2018 sont venus préciser les textes initiaux en mentionnant le recours à l'environnement risque neutre comme la cible (les résultats du survey montrent un mix monde réel / risque neutre sur le marché) et qu'y déroger doit être justifié.
- Application d'un choc au BP central : le BP stressé doit correspondre à un BP **post** survenance d'un risque bi-centenaire correspondant au SCR. La norme reste peu prescriptive pour appliquer ce choc et une grande diversité de pratiques a pu être observée lors du survey (de 1 à plusieurs scénarios retenus par les acteurs, méthode du scénario équivalent, ...).
- Management Action : leur utilisation est possible si elles respectent des règles logiques : évaluations objectives, claires, réalistes avec les pratiques usuelles de l'entreprise, réalistes vis à vis des autres Management Actions et font l'objet d'un process de validation en interne.
- Décote : cette notion a été introduite par les textes de la révision 2018. Elle implique que la reconnaissance des résultats au delà de l'horizon de la PAE doit faire l'objet d'une décote croissante (sans en fixer le niveau ou la méthode de calcul) pour refléter l'incertitude pesant sur les résultats projetés à long terme.

# ID notionnel – Cas pratiques

- Hypothèses :
  - L'ID notionnel maximum est fixé à 8
  - Les impôts différés générés dans le BP Stressé sont de 5
- Application à un acteur en IDP

	Actif	Passif
	VM	FP
Impot différé	0	BE+RM <b>5</b>
	<b>ID notionnel final</b>	<b>8</b>

Les IDP de bilan sont inférieurs à l'ID notionnel maximum mais la somme des IDP de bilan et des ID du BP stressé est supérieure à l'ID notionnel maximum ( $5 + 5 > 8$ ).  
Le niveau de recouvrabilité est **maximal**

- Application à un acteur en IDA

	Actif	Passif
	VM	FP
Impot différé	<b>1</b>	BE+RM 0
	<b>ID notionnel final</b>	<b>4</b>

Le montant des ID du BP stressé réduit des ID exploités pour recouvrir les IDA de bilan est inférieur à l'ID notionnel maximum.  
Le niveau de recouvrabilité est **limité** à ID BP stressé - IDA de bilan ( $5 - 1 < 8$ )

# Agenda

- Introduction
- Les notions d'Impôts Différés dans le référentiel Solvabilité 2
- ID au bilan
  - Définition et mécanisme de formation
  - Cas ID Actif net : justification et test recouvrabilité / BP central
- **ID notionnel**
  - L'impôt différé associé au SCR
  - Détermination de l'ID notionnel maximum
  - Sources de recouvrabilité
  - Construction du BP stressé
  - Cas pratiques
- Gouvernance, reporting et communication
- Q&A

# Gouvernance, reporting & communication

- Les **politiques écrites** de l'entreprise d'assurance doivent inclure une partie relative aux impôts différés (article 260 du Règlement Délégué). Elles comprennent les éléments suivants :
  - une description de la façon dont les méthodes visant à prouver la recouvrabilité des impôts différés et leur capacité à absorber les pertes ont été fixées ;
  - une description de l'implication des différentes fonctions clés dans la détermination de ces méthodes ;
  - une description de la façon dont les résultats de l'évaluation de la recouvrabilité ainsi que leurs limites déterminées par la fonction actuarielle ou la fonction de gestion des risques, sont communiqués à l'AMSB ;
  - une description des impacts possibles liés aux impôts différés en cas de changement significatif du profil de risque.
- Dans leurs **rapports SFCR et RSR**, les organimes d'assurance et de réassurance doivent **communiquer sur la nature des impôts différés actifs et passifs comptabilisés** (cf. Orientation n°7 de la notice ACPR sur la communication d'informations à l'autorité de contrôles et d'informations à destination du public).
- Dans le cas d'impôts différés actifs, elles doivent préciser les montants :
  - des différences temporelles déductibles,
  - des pertes fiscales non utilisées,
  - des crédits d'impôts non utilisés.
- Dans le cas d'impôts différés passifs, elles doivent également préciser les montants des différences temporelles déductibles.

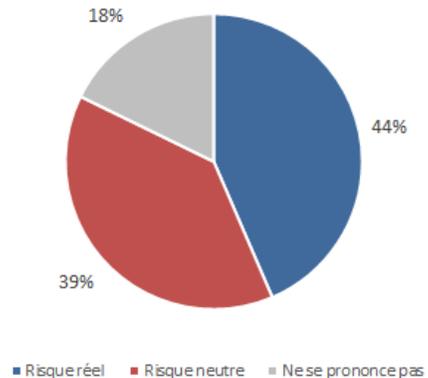
Merci!  
Questions?

# Annexe - extrait des résultats de l'enquête

## ID Bilan

Quel univers de projection?

Univers de projection du test de recouvrabilité



## ID notionnels

Quelle méthodologie de détermination de l'ID notionnel maximum?

- 75% des répondants utilise la méthode la plus simple (Perte x Taux moyen d'impôt)

BP stressé: Quel univers de projection?

- Monde réel : 56% en Vie et 24% en Non Vie
- Risque neutre : 44% en Vie et 36% en Non Vie
- Autres : 40% en Non Vie

BP stressé: Quelle méthode de construction des scénarios de choc?

- Monde réel : 56% en Vie et 24% en Non Vie
- Risque neutre : 44% en Vie et 36% en Non Vie
- Autres : 40% en Non Vie

